



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

145305

31 JUL. 2025

Le Préfet,

Directeur du Cabinet

Madame Natacha POMMET
Secrétaire générale
Fédération CGT des Services publics
Case 547
263, rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX

28 JUL. 2025

Paris, le

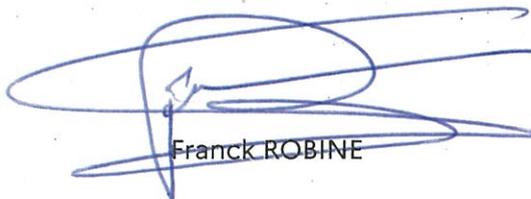
Réf. : 25-009171-D/ BDC-SCCI / DR
V/Réf : NP/SD/PL N°90_20250716

Madame la Secrétaire générale,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur Bruno RETAILLEAU, ministre d'État, ministre de l'Intérieur, sur l'application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, au sein des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). A ce titre, vous souhaitez obtenir un état des lieux des formations au principe de la laïcité dispensées auprès des sapeurs-pompiers.

Attentif à vos préoccupations, j'ai transmis votre correspondance à Monsieur le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, aux fins d'un examen approprié de ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Franck ROBINE

